

Devenir une entreprise formatrice Procédure pour engager une personne qui veut suivre la formation duale

Annoncez votre entreprise auprès de l'office de la formation professionnelle de votre canton.

Adresses sous <https://adressen.sdbb.ch/index.php?&lang=f>

Complétez le dossier d'inscription que vous aurez reçu et renvoyez-le.

- Les autorités cantonales examineront votre entreprise dans l'optique de son aptitude à former des apprentis.
- Vous obtiendrez ensuite une autorisation de former.

- Déterminez le nombre de places d'apprentissage.
- Envoyez les futurs formateurs/-trices suivre le cours de maître d'apprentissage.
- Publiez les annonces pour les places d'apprentissage.

Passez un contrat d'apprentissage avec l'apprenant-e.

- Formulaire sous: www.ca.formationprof.ch
- Envoyer en 3 exemplaires à l'office de la formation professionnelle pour approbation

L'office de la formation professionnelle vous indique ensuite dans quelle école professionnelle devra se rendre l'apprenti-e.